Image not found or type unknown

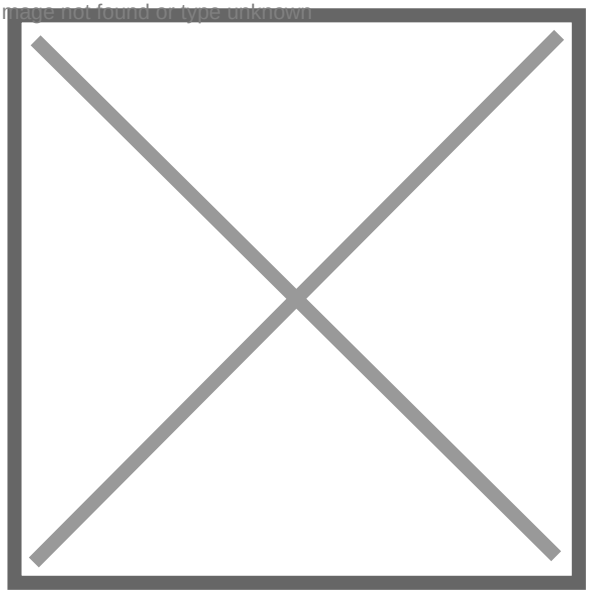

Demande de régularisation de paiement facture gaz/électricité

Par **figariz**, le **10/04/2020** à **16:16**

Bonjour,

J'ai un contrat de fourniture de gaz+électricité auprès du fournisseur E...

Je paye habituellement mes factures, quelques jours avant la date limite, par l'envoi postal d'un TIP.

J'ai reçu ma dernière facture vers le 15 mars et la date limite de paiement était fixée au 2 avril. J'ai signé et envoy,é par la poste, le TIP le 23 mars.

Habituellement, ma facture est toujours débitée 4 à 5 jours après l'envoi du TIP, mais le 2 avril (soit 9 jours après) la consultation de mon compte bancaire m'indiquait aucun débit.

Je ne sais pas si c'est un problème de lenteur du courrier ou les services de traitement des TIP qui tournent au ralenti mais je n'en suis nullement responsable.

Or le 6 avril, je reçois un sms très sec de E.... me demandant de régulariser rapidement l'impayé de la dernière facture sous peine de pénalités ! ! !

Je me suis connecté par internet à mon espace client et j'ai réglé en ligne par CB.

Cependant, lorsque j'ai contacté l'espace client par téléphone, ils m'ont dit que la facture était bien notée comme réglée mais ils refusent de me renvoyer le TIP envoyé par voie postale (qui doit être en souffrance quelque part) et m'indiquent qu'ils l'encaisseront.

Ont-ils le droit d'encaisser deux fois le montant de ma facture ?

Merci.

Par **morobar**, le **12/04/2020** à **11:00**

Bonjour,

Oui

Mais votre compte sera créditeur et ce prestataire en tiendra compte lors de la prochaine facturation.

A ce moment un solde restant créditeur pourrait déboucher sur l'établissement d'un chèque à votre endroit.

Il faut bien recoinaitre que confier ses interets à la Poste dont presque tous les bureaux sont fermés c'est un peu imprudent.

Par **figariz**, le **12/04/2020** à **13:00**

bonjour

[quote]
Ont-ils le droit d'encaisser deux fois le montant de ma facture ?

Oui

[/quote]
C'est cela que je n'arrive pas à comprendre

Ma facture ayant été réglée en ligne la semaine dernière, je ne leur dois plus rien.

S'ils reçoivent le TIP par voie postale la semaine prochaine ou plus tard, pourquoi ne me le retournent-ils pas sans l'encaisser ?

Par **morobar**, le **13/04/2020** à **09:02**

Parce qu'ils ne sont pâs 3, pékins et 2 tondus au service client de ce fournisseur.

Les ,écitures ne sont pas validées en flux tendu et le crédit d'un compte se fait ap^rès

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

rapprochement bancaire et non sur la foi d'un bout de papier.

C'est la même chose dans toutes les grandes entreprsies et au fisc par excemple.

S'il s'écoulait des semaines votre réflexion prendrait toute sa valeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés